

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 décembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir MME REVEL) - Mme ROY (pouvoir MME KOENDERS) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Raccordement en fibre optique du site NOVAREA à l'instigation du Conseil Régional – Délégation de l'opération auprès du Grand Dijon - Demande de subvention

Monsieur Maglica expose :

Mesdames, Messieurs,

A Dijon, la Région Bourgogne-Franche-Comté construit, en concertation avec le Grand Dijon, le site « NOVAREA » qui est appelé à devenir une place forte pour l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, notamment dans la filière numérique.

Il est clair que pour exister et rendre son office, NOVAREA doit absolument se relier au réseau du territoire dijonnais.

Et la priorité pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est déjà d'atteindre le site des Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR). Ce site est important car il accueille plusieurs opérateurs et notamment ZAYO l'opérateur qui assure la liaison entre les sites dijonnais et bisontin de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour connecter NOVAREA et le site « APRR », la Région Bourgogne-Franche-Comté a sollicité le Grand Dijon qui dispose de fibres optiques sur le secteur.

Et effectivement, après une rapide étude, il s'avère que le projet est tout à fait réalisable, dans les conditions suivantes :

- Utilisation de la fibre optique Grand Dijon passant sous le tramway pour aller du site NOVAREA jusqu'au "boulevard Trimolet" devant le CHU :
 - Soit ~2 800 mètres
 - Pour un tarif de mise à disposition de quelque 4 200 € TTC par an et par paire de fibres
- Construction de la liaison optique manquante depuis le "boulevard Trimolet" jusqu'au site « APRR »
 - Soit ~ 1 600 mètres
 - Pour un coût de travaux de l'ordre de 26 K€ TTC
 - Et un tarif de mise à disposition de quelque 2 000 € TTC par an et par paire de fibres

Du point de vue financier, la Région Bourgogne-Franche-Comté acquitterait d'un seul coup la redevance de location des fibres pour 5 ans., pour les années 2017 à 2021, soit :

- $(4,2 \text{ K€} + 2 \text{ K€}) \times 5 = \sim 31 \text{ K€ TTC}$

Et par ailleurs, des subventions sont susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté elle-même, qu'il convient de solliciter au taux maximum.

Enfin, pour simplifier le traitement de ce dossier qui concerne à la fois de la fibre sous propriété de la Ville de Dijon et de la fibre sous propriété du Grand Dijon, il est proposé, dans le cadre d'une convention, de placer toute l'opération sous le contrôle du Grand Dijon.

Ainsi, le Grand Dijon :

- financerait tous les travaux, y compris ceux relatifs au tirage de la fibre sur le territoire de la Ville (tronçon « Trimolet-APRR »)
- recevrait les éventuelles aides et subventions relatives à ces travaux
- recevrait la totalité de la redevance acquittée par la Région Bourgogne-Franche-Comté en contrepartie de l'usage du réseau de fibre optique pour une durée de 5 ans
- calculerait le bilan financier relatif à la nouvelle liaison « Trimolet-APRR » en additionnant les dépenses de construction et les recettes associées (aides reçues et redevance versée par la Région Bourgogne-Franche-Comté)
- reporterait ce bilan à la Ville de Dijon, à qui serait donc facturé le coût résiduel ou à qui serait versée la recette constatée suivant la nature du bilan financier de l'opération
- rétrocéderait ensuite, dès que possible, cette nouvelle liaison « Trimolet-APRR » à la Ville de Dijon qui en prendrait alors la pleine propriété.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord pour réaliser le raccordement en fibre optique des sites NOVAREA et « APRR » et placer l'opération sous le contrôle du Grand Dijon, dans les conditions exposées ci-dessus

2 - m'autoriser ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ